



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00216

Numéro SIREN : 818 509 887

Nom ou dénomination : VACHER MANAGMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2016 sous le numéro de dépôt 2316

PILAURE

SARL d'expertise comptable inscrite au Tableau du Conseil Régional Rhône - Alpes
SARL de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC LYON

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	2016 B216
le :	04 AVR. 2016
N° dépôt :	2316
Visa du greffier :	✶

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
CONSEIL

Pierre GERARD
Laurent BECUWE

VACHER MANAGEMENT

SAS au capital de 1.000 euros

Siège social : 30 rue Denis Papin, Lieu-Dit La Durière

42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Rapport du commissaire aux apports
sur la valeur des apports en nature
réalisés par Madame Laurence VACHER
et Monsieur Frédéric VACHER
au profit de la SAS VACHER MANAGEMENT

MOVENTOSE - 42580 L'ETRAT

TEL : 33 (0)4 77 92 84 21 - E-MAIL : la.becuwe@seca-forez.com

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 20 000 € - 798 040 457 00011 RCS St-Etienne

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée concernant les apports en nature qui sont effectués à la **SAS VACHER MANAGEMENT**, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-33 du Code de commerce.

Les apports en nature concernent 3.798 actions de la société **SAS GROUPE VACHER** (SIREN 442 716 759).

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier, la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à créer par la **SAS VACHER MANAGEMENT** et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de nos constatations et conclusions présentées, ci-après, selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération envisagée et description des apports
2. Appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

Rapport du Commissaire aux apports

Apports réalisés par Madame VACHER et Monsieur VACHER au profit de la SAS VACHER MANAGEMENT

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Nature et contexte de l'opération

Il vous est proposé d'approuver l'apport de 3.798 actions de la société **SAS GROUPE VACHER**, sur les 4.200 formant le capital social.

La société **SAS GROUPE VACHER**, est une SAS au capital de 4.116.000 € divisé en 4.200 actions de 980 € de nominal chacune, entièrement libérées et réparties entre les catégories suivantes :

- 4.100 actions ordinaires (catégorie A)
- 100 actions de préférence (catégorie C), bénéficiant de droits particuliers.

Son siège social est à SAINT-JUST SAINT-RAMBERT (Loire), 30 rue Denis PAPIN ; elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 442 716 759.

Elle a pour objet :

- l'activité de holding, de management,
- l'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière,
- la prise de participations dans toutes sociétés commerciales ou civiles,
- l'acquisition, la cession, l'administration et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et titres,
- le négoce de tous produits et matières premières, soit directement par voie d'achat-revente, soit en qualité d'intermédiaire en qualité d'agent commercial, de commissionnaire ou de courtier,
- toutes prestations de services administratives et commerciales,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires et notamment, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

- l'animation du groupe, à savoir la participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la Société et des Filiales, notamment par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, informatique, financière, commerciale ou immobilière,
 - la gestion de son portefeuille de titres de participations,
 - toutes prestations de services et de conseils,
 - le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières
 - le négoce de tous produits et matières premières, soit directement par voie d'achat-revente, soit en qualité d'intermédiaire, d'agent commercial, de commissionnaire ou de courtier,
 - toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation,
 - l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis,
 - et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- La Société peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
- La Société peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques, tous noms de domaines, tous brevets et procédés de fabrication, tous dessins et modèles et, d'une manière générale, tous droits de propriété intellectuelle.

1.2 Description, évaluation et rémunération des apports

1.2.1 Description et évaluation des apports

Les titres de la **SAS GROUPE VACHER** ont été valorisés à 1.140 € l'action.

Les 3.798 actions faisant l'objet du présent apport sont donc valorisées à :

$$3.798 * 1.140 = 4.329.720 \text{ €}.$$

La société **SAS GROUPE VACHER** a été valorisée à la valeur (arrondie) de ses capitaux propres consolidés au 30 septembre 2015.

L'apport s'élève donc à **4.329.720 €**.

1.2.2 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 4.329.720 € (quatre millions trois cents vingt-neuf mille et sept cent vingt euros), il sera attribué aux apporteurs 4.329.720 (quatre millions trois cents vingt-neuf mille et sept cent vingt) actions, de 1 € chacune, entièrement libérées, de la **SAS VACHER MANAGEMENT**.

Ces actions nouvelles seront réparties ainsi :

- **Madame Laurence VACHER :**

Usufruit de 1.767.000 actions.

- **Monsieur Frédéric VACHER :**

Nue-propriété de 1.767.000 actions

Pleine-propriété de 2.562.720 actions.

2. Diligences effectuées, appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur en nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission.

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

- ✓ Afin de recueillir les éléments d'information sur les aspects juridiques et financiers de l'opération, nous nous sommes entretenus avec l'avocat en charge de l'opération ainsi qu'avec l'expert-comptable de la société.
- ✓ Nous avons pris connaissance de la documentation juridique, comptable et financière utile à l'accomplissement de notre mission et nous avons obtenu toutes précisions sur les conditions économiques qui régissent l'opération.
- ✓ Nous avons pris connaissance des états financiers du dernier exercice clos de la **SAS GROUPE VACHER**, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes, les certifiant sans réserve ni observation.
- ✓ Nous avons pris connaissances des écritures de consolidation préparées par l'expert-comptable.
- ✓ Nous nous sommes assuré que les titres apportés étaient libres de tout nantissement ou autre privilège d'inscription.
- ✓ Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur VACHER portant notamment sur l'absence d'événements ou faits intervenus entre le 30 septembre 2015 et la date d'établissement du présent rapport, susceptibles d'affecter de manière significative la valeur des biens apportés.

2.2 Appréciation et vérification des apports

La **SAS GROUPE VACHER** a été évaluée à la valeur de ses capitaux propres consolidés au 30 septembre 2015, soit 4.790.668 €, valeur arrondie à 4.788.000 €.

Cette méthode, prudente, nous paraît cohérente compte tenu du contexte général de l'opération.

Au niveau des comptes sociaux de la SAS GROUPE VACHER, après une année 2014 ayant dégagé un excédent de l'ordre de 419 K€, l'exercice 2015 fait apparaître un résultat net de 794 K€. L'exercice 2014 était fortement impacté (204 K€) par une dépréciation de titres.

Au 30/09/2015, les capitaux propres s'élèvent à 7.669 K€.

Au niveau des comptes consolidés, l'activité de l'exercice 2015 est stable par rapport à l'exercice précédent, environ 10,5 M€ de CA HT. Le résultat net s'élève à 802 K€ (vs 346 K€ en 2014), et les capitaux propres à 4.791 K€.

Il convient de préciser que les comptes consolidés sont réalisés par l'expert-comptable du groupe, sans aucune obligation juridique. Ils ne sont donc pas audités par le commissaire aux comptes, et ne sont pas soumis à l'approbation des associés.

La consolidation présentée concerne les sociétés suivantes :

- GROUPE VACHER (société mère)
- AFDI
- DUBOUCHET
- VACHER MARCEL
- SGM

Les participations suivantes ne sont pas consolidées :

- INORI
- GVI
- LEBOEUF
- QUEBEC

Nous nous sommes assurés de la pertinence du périmètre de consolidation retenu.

Rapport du Commissaire aux apports

Apports réalisés par Madame VACHER et Monsieur VACHER au profit de la SAS VACHER MANAGEMENT

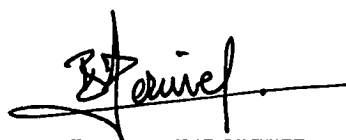
3. Conclusion

Sur la base de nos travaux nous concluons que la valeur des apports s'élevant **4.329.720** euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

A L'Etrat, le 25 mars 2016

Le Commissaire aux apports,

SARL PILAURE



Laurent BECUWE